

<i>Demande de la CJAQ</i>	<i>Positions de Québec solidaire</i>
<p>1. L'adoption d'une loi-cadre visant l'ensemble des tribunaux régissant le recrutement et le renouvellement des mandats des juges administratifs;</p>	<p>Le député de Mercier, Amir Khadir, a appuyé le projet de loi 792¹, visant à garantir l'indépendance des tribunaux administratifs en luttant contre les nominations partisans et l'ingérence politique en établissant une procédure formelle, transparente et uniforme de nomination et de renouvellement des centaines de décideurs qui siègent aux 15 tribunaux administratifs du Québec.</p>
<p>2. La mise sur pied d'un Secrétariat aux nominations des juges administratifs, indépendant du Secrétariat aux emplois supérieurs et sous la tutelle du Ministère de la Justice du Québec;</p>	<p>Le projet de loi 792 du député de Borduas, Simon Jolin-Barrette, appuyé par Québec solidaire, «institue la charge de secrétaire à la sélection des décideurs administratifs indépendants dont le mandat est d'administrer, à l'abri de toute intervention politique, la procédure de sélection, de nomination et de renouvellement des mandats des décideurs administratifs. Le secrétaire est nommé par l'Assemblée nationale pour une période de 10 ans avec l'approbation des deux tiers de ses membres.»</p>
<p>3. Une uniformisation des règles relatives au recrutement et au renouvellement des mandats des juges administratifs assurant la compétence et l'indépendance de ces derniers, tant lors de leur sélection que lors du renouvellement de leur mandat;</p>	<p>Le député de Mercier, Amir Khadir, a appuyé le projet de loi 792 [<i>Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat</i>] (cf no 1).</p> <p>« Actuellement, sur 15 tribunaux administratifs, 9 n'ont aucune règle entourant le processus de nomination, laissant place au risque de copinage politique. On a laissé le gouvernement faire trop longtemps ! Il est essentiel qu'il prenne enfin ses responsabilités afin d'assurer la transparence et l'intégrité du processus de nomination des juges administratifs. C'est la seule façon d'assurer l'intégrité des décisions de ces instances », estime Amir Khadir.</p>

1 http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_128269&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

	<p><i>Le rapport Noreau a démontré clairement en 2014 que le système actuel est défaillant et peut profiter aux amis de la classe politique au pouvoir. « Les incuries du système ont été démontrées et le gouvernement ne pourra pas s'en sortir cette fois. Les citoyens qui ont recours aux tribunaux administratifs ne doivent pas faire face à des juges potentiellement biaisés. La confiance des citoyens envers l'État en dépend ».</i></p> <p><i>Rappelons que les quinze tribunaux traitent plus de 140 000 dossiers par année. De la Régie du logement au Tribunal administratif du travail, ces instances réglementent certains secteurs de l'économie, règlent les conflits entre citoyens dans des domaines particuliers et protègent le public et le territoire².</i></p>
<p>4. La CJAQ rappelle que seule la nomination selon bonne conduite de tous les juges administratifs, telle qu'elle existe actuellement pour les juges du Tribunal administratif du Québec, est en mesure de garantir l'indépendance judiciaire des juges administratifs et à défaut d'octroyer un tel mode de nomination à tous les juges administratifs, des améliorations substantielles des modes de renouvellement des mandats doivent être mises en place afin de garantir au public que les juges administratifs peuvent décider des litiges à l'abri de toute influence extérieure.</p>	<p>Québec solidaire s'est déjà prononcé en faveur du PL 792 et donc, minimalement, d'une amélioration substantielle des modes de renouvellement des mandats.</p> <p>Cependant, Québec solidaire mettra graduellement en place ou consolidera dans tout l'appareil d'État des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail. Ces transformations se feront à un rythme respectueux des personnes au travail dans ces milieux, et avec leur collaboration, dans la pleine reconnaissance de leur expertise.</p> <p>Dans cet esprit, une recommandation des juges administratifs allant dans le sens de la nomination selon bonne conduite devrait être sérieusement prise en considération.</p>
<p>5. L'assujettissement de tous les juges administratifs à l'autorité du Conseil de la Justice administrative afin d'assurer le respect des normes déontologiques applicables aux juges administratifs.</p>	<p>Le projet de loi 792 appuyé par QS soumet l'ensemble des décideurs administratifs aux mêmes règles déontologiques, à la compétence du Conseil de la justice administrative ainsi qu'à un processus d'évaluation de rendement faite annuellement par le président de l'organisme.</p>
<p>6. La mise en place d'un comité indépendant sur la rémunération des juges administratifs visant à recommander au gouvernement une rémunération et des conditions de travail propres au recrutement des meilleurs candidats et à assurer la sécurité financière des juges administratifs.</p>	<p>Québec solidaire s'oppose généralement à ce que le gouvernement utilise son pouvoir discrétionnaire pour dicter unilatéralement les conditions de travail du personnel du secteur public. En ce sens, la proposition d'un comité indépendant sur la rémunération devrait être sérieusement prise en considération.</p>